

ÉTAT-MAJOR DE LA MARINE : *division ressources humaines ; bureau condition du personnel de la marine.*

DIRECTIVE N° 246/DEF/EMM/RH/CPM modifiant la directive 136/DEF/EMM/RH/CPM du 16 août 2004 (BOC p. 4871 ; BOEM 590) concernant les équipes de renfort du groupe aérien embarqué.

Du 05 avril 2006.

NOR D E F B 0 6 5 0 6 6 6 X

Pièce jointe :

Une annexe.

Mot(s) clef(s) : AERONAUTIQUE NAVALE —
ORGANISATION — MARINE —

Classement dans l'édition méthodique : n.i.BOEM

Référence de publication : Texte inséré au BOC/PP, 2006, texte 11.

La directive 136/DEF/EMM/RH/CPM du 16 août 2004 est modifiée comme suit :

1. Remplacer l'annexe par l'annexe ci-jointe.
2. Ce modificatif est applicable à compter du 2 février 2006.

Pour la ministre de la défense et par délégation :

Le vice-amiral d'escadre, major général de la marine,

Pierre-François FORISSIER.

ANNEXE.

COMPOSITION DE L'ÉQUIPE DE RENFORT DU GROUPE AÉRIEN EMBARQUÉ.

Code	Formation	Nombre
72980	BAN LANDIVISIAU	83
73080	BAN L'ANN-BIHOUE	14
75680	BAN HYERES	05
75280	BAN NIMES-GARONS	03
70303	ETAT-MAJOR AMIRAL AVIATION NAVALE	03
70350	cENTRE INTERARMEES DE GUERRE ELECTRONIQUE (*)	02
Total		110

(*) Détachement EPIGE du CEPA 10S sur la BA 118 (Mont-de-Marsan)